



MUTUALISATION ET AUTOGESTION AU SEIN D'UNE COOPÉRATIVE D'HABITATION

Pratiques actuelles et perspective de développement

PREMIÈRE EXPÉRIENCE AVEC LE PROJET DE CRESSY



Le projet en quelques chiffres

- 13 logements HM
- 2 bâtiments voisins construits simultanément avec mutualisation du parking sous-terrain
- Ratio de stationnement légal de 1,3
- 4 voitures partagées entre 13 appart.

Demande de dérogation

- Volonté de mutualiser les voitures par les futur-e-s habitant-e-s
- Recherche sur la quantité de places existantes à louer dans le quartier
- Mise en place d'une disposition statutaire de renoncement à la voiture individuelle d'un commun accord avec la DGT et la commune

DEUXIÈME EXPÉRIENCE AVEC LE PROJET DE SOUBEYRAN



Le projet en quelques chiffres

- 38 logements HBM (2 coop.) + RDC activités
- 1 bâtiment voisin en cours de projet avec mutualisation du parking sous-terrain
- Ratio de stationnement légal de 0.8
- 6 voitures partagées entre 18 appart.

Demande de dérogation

- Disposition statutaire existante et motivation dérogatoire coopérative partenaire sur projet
- Tentative de reproduire dérogation Cressy sans succès
- Compromis trouvé en construisant le parking sous-terrain tel que prévu par le PLQ mais en transformant une partie en locaux/dépôts réversibles



DEUXIÈME EXPÉRIENCE AVEC LE PROJET DE SOUBEYRAN



Mode d'emploi actuel

- Voitures rachetées par association des habitant-e-s sur base d'apport de 1300.-/app.
- Réservations sur calendrier partagé en ligne
- Boîtiers à code avec clés 6 voitures
- Un carnet de bord par voiture pour y inscrire le nombre de km parcourus
- Prix fixé à 50ct/km



Détails fonctionnement et perspectives

- Facturation faite par habitant-e-s tous les deux mois
- Une commission technique de 3 personnes en tournus pour maintenance de base
- Autogestion comptabilité
- Projet partage de vélos électriques, vélos cargo, etc...

TROISIÈME EXPÉRIENCE AVEC LE PROJET DES VERGERS



Le projet en quelques chiffres

- 72 logements en HM et HBM + RDC activités
- 25 places de stationnements dans parking de quartier dont 18 en autopartage et 7 pour activités
- Dérogation octroyée par la commune pour passer d'un ratio de 1 à un ratio de 0,4 sur base des spécificités de la coopérative

Détails fonctionnement

- Système open source « Open Auto »
- Boîtier de type mobility qui permet de facturer automatiquement mais autogestion au sein d'une association d'usagers
- Apport de base de 2'000.- puis abonnement de 20.-/an pour année suivante
- Prix fixé à 55ct/km

NOUVEAU DÉFI AVEC LE PROJET DE PRESINGE



Le projet en quelques chiffres

- 3 coopératives pour 140 logements
- PLQ en cours sur base projet lauréat MEP
- Ratio de stationnement de 1.6 soit env. 240 places à construire en sous-sol

Demande de dérogation

- Problème de la très grande difficulté de louer les futures places vacantes ou de les transformer en dépôt
- Entrée en matière de la DGT pour mise en place d'une étude de mobilité en vue dérog.
- Solutions envisagées : autopartage, navette intercommunale CEVA, parc vélos électriques partagés, etc...
- Autres pistes liées à d'autres projets : abonnement TPG dans loyer, pass mobilité, ...

